



La démocratie représentative est en crise : ce constat est commun à de très nombreux États qui, de par le monde, voient leurs assises fragilisées. Tel est aussi le cas en France, où le régime de la Ve République est, une nouvelle fois, contesté de toutes parts. Les interrogations sur la défiance des citoyennes et citoyens à l'égard de leurs institutions et sur les manières de rétablir la confiance sont permanentes. Face à ces enjeux, il faut réinterroger le rôle des citoyennes et des citoyens et de la société civile, en tant que véritables acteurs de la scène institutionnelle de la Ve République. Entre autres sollicitations et propositions, ces derniers sont ,

Zusammenfassung der Dissertation/Résumé de la thèse Thea Schlütermann

En effet, la Convention Citoyenne s'inscrit dans la continuité de la consolidation du pouvoir présidentiel et permet d'apercevoir quelques faiblesses du Parlement, lequel est défié non seulement par une « chambre citoyenne concurrente », mais aussi par le Conseil économique, social et environnemental. Enfin, suite à l'analyse de la Convention Citoyenne, l'étude interroge un futur délibératif possible. Il s'avère que la Convention Citoyenne a été un premier pas vers un futur délibératif en s'inspirant de la démocratie écologique, qui semble être, à l'aune de cette expérience, une vision et non pas une utopie. Dans cette perspective, la réforme de 2021 du Conseil économique, social et environnemental est abordée, laquelle a été conditionnée par l'expérience inédite de la Convention Citoyenne. Toutefois, la réforme reste une réforme a minima, qui aspire à plus. En guise de conclusion et d'ouverture, nous nous pencherons sur les développements allemands relatifs aux conventions citoyennes, qui s'inspirent des expériences françaises.